



COMMUNE
de
MÉZIÈRES (FR)

Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 avril 2019

Assemblée convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle n°15 du 12 avril 2019, l'envoi d'une convocation «tout-ménage», l'affichage au pilier public et la mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Séance présidée par M. Jean-Claude Raemy, Syndic.

Membres du Conseil communal : Daniel Droux, Eric Girardin, Paul Majcherczyk, Monique Morel, Jean-Marc Oberson, Silvio Keller

Scrutateurs : Georges Chofflon pour la table 1

Gérald Menoud pour la table 2 et la table du Conseil

Présents/tes : 35 citoyennes et citoyens à 19h30 à l'Auberge du Pèlerin à Berlens.

Personnes n'ayant pas le droit de vote : 2

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2018 (*il ne sera pas lu. Il pourra être consulté sur le site internet ainsi qu'au secrétariat communal, art 13 al. 2a RELCo.*)
2. Comptes 2018
 - 2.1. Fonctionnement
 - 2.2. Investissements
 - 2.3. Rapport de la Commission financière
 - 2.4. Approbation des comptes de fonctionnement 2018
 - 2.5. Approbation des comptes d'investissements 2018
3. Adhésion à la nouvelle association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue et approbation des statuts y relatifs.
4. Vente de 15 m² de terrain
5. Divers

À 19h30, M. Jean-Claude Raemy, Syndic, ouvre l'assemblée. Il rappelle le mode de convocation selon l'art. 12 alinéa 1 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes et précise que l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du PV.

Après lecture de l'ordre du jour, il demande si celui-ci appelle des questions. Cela n'est pas le cas, cette assemblée peut valablement délibérer.

M. le Syndic nomme 2 scrutateurs et salue la présence de la presse en la personne de M. Charles Grandjean du quotidien La Liberté.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2018

Le procès-verbal a été mis en ligne sur le site internet de la commune et mis à disposition au secrétariat communal, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Il ne suscite ni remarque ni question.

Son approbation est soumise à l'assemblée.

Au vote à main levée, le PV est accepté

oui : 35 non : 0 abstention : 0

M. le Syndic remercie la secrétaire.

2. Comptes 2018

2.1. Fonctionnement

La parole est donnée à M. Eric Girardin. Il passe en revue tous les chapitres des comptes de fonctionnement, les commente et explique les principales variations.

	COMPTES 2018		BUDGET 2018	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
ADMINISTRATION	328'458.80	66'917.30	311'920.00	51'620.00
Excédent de charges		261'541.50		260'300.00
ORDRE PUBLIC	40'090.45	31'706.25	60'275.80	28'000.00
Excédent de charges		21'038.25		32'275.80
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'119'932.80		1'087'033.47	5'000.00
Excédent de charges		1'119'932.80		1'082'033.47
CULTE, CULTURE, LOISIRS	73'429.05	7'760.70	88'710.45	22'000.00
Excédent de charges		65'668.35		66'710.45
SANTÉ	387'278.20	6'153.85	381'464.65	5'000.00
Excédent de charges		381'124.35		376'464.65
AFFAIRES SOCIALES	536'984.60	92'163.50	510'528.20	51'100.00
Excédent de charges		396'522.85		442'982.95
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	208'678.85	41'661.93	215'974.00	30'000.00
Excédent de charges		167'016.92		185'974.00
PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	450'209.60	439'607.30	447'494.90	434'800.00
Excédent de charges		10'602.30		12'694.90
ÉCONOMIE	5'284.80	2'574.00	6'020.00	2'300.00
Excédent de charges		2'710.80		3'720.00
FINANCES ET IMPÔTS	1'458'275.84	4'045'822.05	415'848.00	2'903'565.70
Excédent de produits	2'587'546.21		2'487'717.70	
Récapitulation	4'608'622.99	4'734'366.88		
Excédent de revenu	125'743.89		8'116.23	

Administration

12'544.- de charges supplémentaires pour les prestations de logiciels métier informatique, puisqu'auparavant, l'hébergement se faisait au SiTel par l'Etat de Fribourg.

Ordre public

5'000.- de charges en moins pour le service des curatelles et l'ABMG (association à buts multiples de la Glâne).

15'000.- prévus au budget n'ont pas été utilisés pour le CSPI (corps des sapeurs-pompiers de Glâne-Centre) pour une éventuelle location d'un camion-échelle si celui de Romont tombait en panne. On n'a pas eu besoin de le faire.

Enseignement et formation

Pour rappel, ce chapitre est fait de 94 à 96% de charges liées.

Les charges supplémentaires sont :

5'200.- pour les achats des fournitures scolaires. La commune doit prendre ce montant en charge suite à l'arrêté du tribunal fédéral.

7'600.- pour l'aide aux institutions spécialisées handicapées.

4'000.- pour le traitement supplémentaire du personnel de conciergerie.

4'000.- pour les frais d'électricité et de chauffage (quelques pannes, la révision de la citerne et 3 remplissages).

Culte, culture, loisirs

Pas de commentaire.

Santé

Une charge supplémentaire, soit 15'000.- pour le subventionnement cantonal soins spéciaux.

Par contre, 7'800.- de moins pour les cotisations des soins à domicile.

Affaires sociales

Les grandes différences concernent essentiellement le service de l'accueil extra-scolaire.

À savoir, une charge supplémentaire de 10'000.- pour les repas. Mais en contrepartie, une participation des parents de 28'000.- en plus.

Le taux d'autofinancement budgétisé était de 30%. Au final, eu égard au succès de l'AES, il est de 51%.

Transports et communications

Pas de commentaire.

Protection et aménagement de l'environnement

• Approvisionnement en eau

Un achat d'eau pour 7'600.- en moins.

Par contre, une seule fuite sur une conduite a coûté 37'000.- à la commune.

• Protection et évacuation des eaux

Pas de commentaire.

• Ordures ménagères

La taxe au poids a rapporté 12'000.- de moins par rapport au budget.

Économie

Pas de commentaire.

Finances et impôts

Différences par rapport au budget :

Impôts à la source : 55'000.- de plus

Impôts sur les gains en immobilier et plus-values : 80'000.- de plus

Impôts sur les mutations : 124'900.- de plus

Impôts sur les exercices précédents : 277'000.- de plus

Impôts sur les prestations en capital : 23'500.- de moins

Impôts sur les successions : 3'000.- de moins

À noter encore :

L'intérêt des dettes baisse de 15'500.- (emprunt à intérêt négatif)

Les amortissements obligatoires coûtent 27'900.- de moins.

Le bénéfice sur la vente du terrain a enfin été réalisé pour un montant de 568'000.-.

Nous avons attribué à la réserve pour investissements un montant de 442'800.-.

Des amortissements supplémentaires ont été réalisés pour un montant de 635'800.-.

Récapitulation

Cela amène un excédent de revenu de 125'743,89.- pour l'année 2018.

M. le Syndic donne la parole à l'assemblée.

Il n'y a pas de questions.

2.2. Investissements

La parole est donnée à M. Eric Girardin pour le compte des investissements.

	COMPTES 2018		BUDGET 2018	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
ADMINISTRATION			12'100.00	
ORDRE PUBLIC			37'000.00	
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	28'665.65		119'149.25	
PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	39'090.70	35'653.25	518'300.00	62'250.00
Excédent de produits	3'437.45			
Excédent de charges				456'050.00
FINANCES ET IMPÔTS		625'000.00		242'500.00
Récapitulation	67'756.35	660'653.25	686'549.25	304'750.00
Excédent de revenus	592'896.90			
Excédent de charges				381'799.25

Quelques éléments à mentionner :

Transports et communications

Réfection routes communales – chemin piétonnier (report) : 6'462.00

Réfection routes communales (report) : 10'186.40

Installation des radars pédagogiques : 12'017.25

Protection et aménagement de l'environnement

Charges

Plan des infrastructures : 1'107.45

Connexion au réservoir de La Pâla (report) : 23'180.00

Pose des collecteurs sous le chemin piétonnier : 9'360.35

Escomptes pour des taxes de raccordement EU : 807.30

Frais pour le PAL (report) : 4'635.60

Produits

Taxes de raccordements : 16'103.25

Taxes de raccordements EU : 19'550.00

Finances et impôts

Vente du terrain : 625'000.00 de produits

Récapitulation

Cela amène un excédent de revenu de 592'896,90.- essentiellement dû à la vente du terrain.

M. le Syndic demande si l'assemblée à des remarques.

Comme il n'y a pas de question, M. le Syndic donne la parole à la Commission financière et son Président, M. Denis Davet, pour son rapport.

2.3. Rapport de la Commission financière

La Commission Financière s'est réunie le 10 avril 2019 en vue de l'étude des comptes 2018. Sur la base des documents soumis à son examen par le Conseil Communal, complétés par les informations de M. le Syndic, M. Girardin, responsable des finances et des conseillers communaux présents, ainsi que de Mme Bourqui, caissière communale, elle émet le présent rapport pour l'assemblée communale du 29 avril 2019.

1. Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement 2018 présente un excédent de produits de CHF 125'743,89 pour un total de charges de CHF 4'608'622,99 et un total de produits à CHF 4'734'366,88.

2. Compte d'investissement

Le compte d'investissement 2018 présente un excédent de produits de CHF 592'896,90 pour un total de charges de CHF 67'756,35 et un total de produits de CHF 660'653,25. Cet excédent résulte de l'encaissement du solde de la vente de terrain Oddin pour CHF 625'000,--.

3. Commentaires

L'impôt sur les exercices précédents continue à nous réserver de bonnes surprises. Pour 2018, il se monte à CHF 277°737.10. Le montant des produits de l'impôt à la source, des gains immobiliers et de l'impôt sur les mutations se monte à plus de CHF 310'000,00.

Ces résultats, ajoutés à la vente de terrain, ont permis de créer des réserves pour investissements pour un montant de CHF 442'750,-- et d'effectuer des amortissements supplémentaires pour CHF 635'793.60.

Malgré ce résultat 2018, il faut toutefois mentionner que l'endettement en lui-même reste lourd pour notre commune. La commune doit rester prudente, car les investissements en cours ou prévus au niveau du district de la Glâne sont importants et occasionneront de plus en plus de charges pour les communes.

Les infrastructures de la commune vieillissent également et nécessiteront des investissements constants ces prochaines années.

4. Conclusion

Suite à ce rapport, la Commission Financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2018 de la commune de Mézières.

Elle remercie le Conseil Communal ainsi que la Caissière communale pour la tenue de ces comptes.

2.4. Approbation des comptes de fonctionnement 2018

Il n'y a pas de question, on peut procéder au vote. M. le Syndic rappelle que les membres du Conseil communal ne peuvent pas voter.

Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2018 sont acceptés

oui : 27 non : 0 abstentions : 8

2.5. Approbation des comptes d'investissements 2018

Au vote à main levée, les comptes d'investissements 2018 sont acceptés

oui : 27 non : 0 abstentions : 8

M. Le Syndic remercie la caissière et le responsable des finances.

3. Adhésion à la nouvelle Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue et approbation des statuts y relatifs.

La parole est donnée à M. Daniel Droux, responsable du dicastère.

Pourquoi une nouvelle association ?

La nouvelle loi sur les eaux entrée en vigueur déjà en 2011 demande une gestion globale des eaux à l'échelle régionale. Pour cela, les communes doivent se constituer en bassins versants, c'est-à-dire en entités cohérentes permettant de gérer à la bonne échelle, l'ensemble des eaux d'une région.

L'Etat nous demande de créer cette association pour la gestion des eaux potables et usées, mais aussi des cours d'eau à une échelle plus régionale que ce qui se fait actuellement.

Le périmètre du bassin versant a été fixé par le Conseil d'Etat. Pour le canton, 15 bassins versants ont été délimités, dont le bassin de la Glâne et de la Neirigue qui comprend 16 communes.

Deux associations sont déjà existantes : L'AEGN autour de la station d'épuration d'Autigny et l'AIMPGPS, l'association intercommunale qui gère la STEP de Romont.

Ajouter les nouveaux buts à l'une des associations existantes (AEGN ou AIMPGPS) n'est pas possible en fonction de la loi sur les communes car les coûts de répartition, la fortune des associations, les objectifs sont différents. La seule possibilité est donc de créer une nouvelle association.

Les buts de la nouvelle association sont d'élaborer et mettre à jour le plan directeur de bassin versant selon l'article 4 de la loi du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux, RSF 812.1).

De suivre la mise en œuvre des mesures prévues dans cette planification.

Et d'accompagner l'AIMPGPS et l'AEGN dans l'étude devant permettre l'optimisation du traitement des eaux usées des deux associations (en particulier les traitements à moyen terme des micropolluants).

Ces micropolluants sont un peu à la base de cette nouvelle association. Jusqu'à présent, on n'arrivait pas encore à les filtrer dans les stations d'épuration. Maintenant, des moyens existent mais ce sont des investissements extrêmement lourds.

Défis de la nouvelle association :

À terme, il y a l'idée de n'avoir plus qu'une seule STEP entre Autigny et Romont.

Créer une synergie pour plus de sécurité entre les réseaux d'eau potable.

La revitalisation des cours d'eau que sont la Neirigue et la Glâne et l'entretien des berges qui se fera de manière plus globale.

Lors de l'assemblée constitutive du 7 février 2019, les délégués des communes ont accepté de créer la nouvelle association selon les statuts annexés, à l'unanimité. Nous n'avons pas vraiment le choix, cela est imposé par l'Etat. Mais selon la loi sur les communes, les statuts doivent être approuvés par les assemblées communales de toutes les communes membres.

C'est pour cela que le Conseil communal soumet à l'assemblée pour approbation, en vue d'entériner l'adhésion à la nouvelle association, les statuts de l'Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN).

Cette association n'aura pas une grande valeur, mais sera surtout là pour soutenir les deux associations existantes.

La parole est donnée à Daniel Bard, Président de l'AIMPGPS :

L'un des objectifs de cette association est de gérer les eaux usées et les eaux claires. L'AIMPGPS doit trouver une solution pour traiter les eaux usées liées aussi à ces micropolluants. Aujourd'hui, une taxe de 9.- /habitant raccordé est perçue, ce qui coûte un peu plus de 100'000.- à l'AIMPGPS. L'idée est de mettre en place cette nouvelle installation, soit sur Romont, voire sur Autigny. Pour Romont, c'est une priorité, suite aux différentes règles qui ont été fixées par la Confédération à ce sujet.

Une étude est en cours pour réduire le nombre des stations d'épuration dans le canton. Et ça passerait par la suppression de la station d'épuration de Romont et ramener toutes les eaux usées qui arrivent aujourd'hui à Romont sur Autigny.

Le but de cette association, c'est d'aider aussi à trouver une solution pour assainir les infrastructures. Et plutôt que d'effectuer des travaux à Romont et à Autigny, trouver une solution commune. Mais pour l'instant, aucune décision n'a été prise.

M. le Syndic remercie M. Droux et M. Bard et demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Il n'y a pas de question, on peut procéder au vote.

Au vote à main levée, l'adhésion à la nouvelle association et ses statuts sont acceptés

oui : 35 non : 0 abstentions : 0

4. Vente de 15 m² de terrain

La parole est donnée à Mme Monique Morel, Conseillère communale en charge des constructions.

M. Le Syndic demande à M. Eric Girardin de se récuser et de sortir de la salle.

Depuis l'établissement du tractanda, un relevé a été fait par le géomètre et on arrive à 18 m².

L'article 510 représente la parcelle de M. Girardin et l'article 509 la déchetterie. Pour résoudre certains problèmes de déneigement, soit pour la commune, soit pour la famille Girardin, M. Girardin a proposé de racheter un bout de terrain qui représente 18 m² et de construire un mur. Il prendrait à sa charge tous les frais de construction, frais notariés, etc. Et la commune demande l'approbation de l'assemblée pour la vente de ces 18 m² au prix de 5.-/m².

C'est très en pente et ce sont des roches. Le mur permettra de déverser la neige sans toucher aux entrées des maisons.

Il n'y a pas de question, on peut procéder au vote.

Au vote à main levée, la vente de terrain est acceptée

Oui : 34 non : 0 abstention : 0

5. Divers

Quelques informations sont données aux citoyens :

- **Le chemin piétonnier** depuis le Colorado jusqu'à la laiterie se construit. Ils vont goudronner autour du 8 – 10 mai. À la fin du mois, en principe, c'est ok.

- **La route du Pré du Château** est à étudier pour la prochaine assemblée. La Commune a intérêt à la reprendre pour le chemin piétonnier depuis la Jambonnière, pour pouvoir l'emprunter pour rejoindre l'immeuble et le trottoir.

- **La cabane forestière** : Les instances de Fribourg nous ont donné leur préavis. Nous sommes en train de finaliser le projet et nous espérons pouvoir le présenter à la prochaine assemblée.

- **La transformation du vieux réservoir** après le raccordement au réservoir de Romont. Dans les devis, il est prévu un montant de 30'000.- pour le démolir. Nous aimerions voir ce qu'on peut en faire et qu'on puisse l'utiliser pour d'autres choses.

- **Les écoles** : comme lu dans la presse vendredi, Romont va nommer un jury mais Mézières et Billens seront exclus de ce jury. On va en discuter lors du prochain Conseil, mais on va continuer à se battre. Ils nous avaient promis un entretien au mois de mars, après à mi-avril. Maintenant, on apprend par la presse qu'il n'y aura même pas un membre de Mézières et Billens avec une voix consultative pour ce projet.

M. Paul Majcherczyk complète : suite au souhait de la dernière assemblée, on a fait une lettre à Romont pour créer une association intercommunale pour la construction de l'école. Cette demande a été refusée. Romont a notamment remis en question la capacité financière de Mézières pour participer à ce projet.

M. L'Homme Jean-Louis : Ils ne veulent pas entrer en matière. Mais ils invoquent quoi comme raison à part les sous ?

M. le Syndic : Ce sont eux qui construisent. Ils ne sont pas obligés de nous prendre. C'est la DICS qui a imposé Mézières et Billens d'aller à Romont. Maintenant, c'est eux qui veulent construire et après, nous devons juste payer.

- **Fibre optique** : **M. Paul Majcherczyk** informe que les travaux ont commencé et que la mise en service est prévue pour début août cette année.

La parole est donnée aux citoyens.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic procède aux remerciements d'usage, à tout le personnel de la commune pour le travail effectué, aux membres des diverses commissions, à la secrétaire et caissière ainsi qu'au Conseil communal pour l'excellente collaboration ainsi que les tenanciers du Café du Pèlerin pour la mise à disposition de la salle.

Un merci spécial à Mme Monique Bourqui, caissière, qui fête cette année ses 20 ans de service.
Il souhaite encore un bel été aux citoyens et les invite à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 20h15.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire

Corinne Pichonnat

Le Syndic

Jean-Claude Raemy